

PCN Maroc - Newsletter 1

Interview Assia Bensaad

Pourquoi la conduite responsable devient incontournable pour les entreprises nationales comme multinationales ?

Plusieurs paramètres encouragent les entreprises à respecter les principes de la conduite responsable :

Il y a désormais un consensus général que les entreprises doivent ou peuvent, dans le cadre de leurs activités, apporter une contribution positive au progrès économique, environnemental et social du pays où elles opèrent, ou de façon plus globale au développement durable du pays dans lequel elles opèrent.

Parce qu'elles sont un maillon des chaînes de valeurs mondiales, les entreprises marocaines sont concernées par cette évolution de par les relations d'affaires qu'elles peuvent avoir avec différentes parties prenantes telles que des donneurs d'ordre ou encore des partenaires financiers qui exigent de plus en plus de pratiques éthiques, respectueuses des droits de l'Homme et de l'environnement.

De notre point de vue, cette conformité à la conduite responsable représente une véritable opportunité, puisqu'elle permet aux entreprises de répondre aux attentes de partenaires financier, d'intégrer de nouvelles chaînes d'approvisionnement et de piloter les risques sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance.

Quelle est la vocation des Principes Directeurs pour une Conduite Responsable des Entreprises et quels périmètres couvrent ils ?

Les Principes directeurs font partie de la Déclaration et les décisions de l'OCDE sur l'Investissement international et les entreprises multinationales.

Les Principes expriment des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités dans les pays adhérents, ou à partir de ces derniers. Cela peut concerner les entreprises multinationales installées au Maroc, comme les entreprises nationales qui ont des activités en dehors du territoire du Royaume.

En matière de conduite responsable, les Principes Directeurs constituent l'instrument le plus complet qui existe aujourd'hui et que les Gouvernements se sont engagés à promouvoir.

Les recommandations énoncées dans les Principes directeurs expriment **les valeurs partagées communes** par les gouvernements des pays, notamment de grandes économies émergentes, qui sont les émetteurs et les bénéficiaires d'une grande partie des flux d'investissement mondiaux, et dans lesquelles sont implantées la majorité des entreprises multinationales.

Les Principes directeurs établissent **que les entreprises peuvent contribuer** au progrès économique, environnemental et social, mais également que leurs activités peuvent avoir **un impact négatif** sur les travailleurs, les droits de l'homme, l'environnement ou les consommateurs. Ils sont **alignés sur les normes et les principes internationaux**, tels que ceux des Nations unies et de l'OIT.

Les Principes couvrent l'ensemble des principaux domaines de l'éthique des entreprises, lesquelles sont appelées à s'engager sur 11 chapitres couvrant les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement, la prévention de la corruption, les intérêts des consommateurs, ainsi que la publication d'informations, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité.

.

Quelles sont les spécificités qui caractérisent les Principes Directeurs et leur fonctionnement ?

Les Principes sont des normes volontaires qui se distinguent des autres instruments internationaux de responsabilité des entreprises par la dynamique propre à leur mise en œuvre. En effet, les Principes directeurs sont soutenus pour leur promotion par des Points de Contacts Nationaux.

Présents dans plus de 50 pays dans le monde, les PCN sont chargés de renforcer l'efficacité des Principes Directeurs, en menant des activités de promotion et de sensibilisation autour de la conduite responsable. Au Maroc, le PCN est une instance institutionnelle regroupant plusieurs ministères qui sont en relation avec les thématiques des principes directeurs.

Les principes directeurs sont également le seul instrument international de conduite responsable qui comprend un mécanisme intégré de règlement des griefs par les États. En effet, le PCN est une enceinte de médiation et de conciliation destinée à résoudre les problèmes soulevés par un non-respect présumé des Principes directeurs.

Les Principes Directeurs ont aujourd'hui plus de 45 ans et le Maroc dispose d'un PCN depuis 2009. Quelles ont été vos principales réalisations et quelles perspectives d'évolution envisagez-vous pour le PCN au Maroc ?

Le PCN marocain est une instance interministérielle dont les missions sont la promotion des principes directeurs auprès des parties prenantes que sont les entreprises, les partenaires sociaux, la société civile et l'administration. C'est également une instance de recours extra juridictionnelle en cas de non respect présumé des principes directeurs.

Depuis sa mise en place, le PCN marocain a veillé à engager plusieurs actions de sensibilisation autour des principes directeurs et ce avec et pour les parties prenantes précitées.

Nous avons également lancé un site internet où sont publiées l'ensemble des informations relatives aux Principes Directeurs, mais également des guides sectoriels pour accompagner les entreprises à déployer des mécanismes robustes de conduite responsable.

Le PCN a également procédé à la traduction des principes directeurs et de certains guides, en langue arabe, pour permettre une meilleure dissémination de ces principes au profit des parties prenantes nationales.

Nous ambitionnons de renforcer notre approche partenariale afin d'accroître l'appropriation des Principes Directeurs et de mettre en avant les outils et les bénéfices de la Conduite Responsable des Entreprises pour améliorer l'attractivité et la performance de notre tissu économique.